

L'[AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE](#) affirme dans un rapport d'inspection que le site [AREVA](#) / T : 03.85.80.62.00 du Creusot nécessite que ses mesures de contrôle soient adaptées et complétées. Une considération qui touche plusieurs sujets comme révélé par une lettre du directeur adjoint de l'ASN au président d'Areva NP du 31 janvier. L'inspection s'est déroulée entre le 28 novembre et le 2 décembre. 18 demandes d'actions correctives et 14 demandes de compléments ont été faites avec un délai de réponse de 6 mois.